

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 27 SEPTEMBRE 2017



La projection du film documentaire «Pâturage d'été» a eu lieu le samedi 04 novembre à la bibliothèque de Macot chef-lieu dans le cadre du mois du film documentaire. Le film évoquait la vie d'une famille de nomade tibétains qui tente de concilier leur vie quotidienne faite de traditions avec la modernisation rapide du monde qui l'entoure. La séance s'est conclue par un repas partagé convivial permettant de dialoguer autour du film.



la Plagne Tarentaise

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept

Le 27 septembre à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc BOCH, maire,

MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. MEREL Patrice, 1er adjoint, Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2e adjointe, M. BUTHOD GARCON Freddy, 3e adjoint, M. POUSSIN Roger, 5e adjoint, M. HANRARD Bernard, 7e adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10e adjointe

Mmes ASTIER Fabienne, BÉRARD Patricia, BERTRAND Chantal, BRUN Séverine, EMPRIN Sylvie, FAGGIANELLI Evelyne, LIZEROUX Marion, MARCHAND MAILLET Patricia, MICHELAS Corine, MONTMAYEUR Myriam, conseillères municipales

MM. ANXIONNAZ Didier, BORNAND Jérémy, BOUZON Charles, BROCHE Richard, DANCRE Francis, LUISSET René, OLLINET Alain, OUGIER Pierre, OUGIER Raphaël, OUGIER SIMONIN Joël, PELLICIER Guy, RICHERMOZ Roland, SERVAJEAN Daniel, TRESALLET Anthony, conseillers municipaux

Excusés :

Mme GENSAC Véronique, 4e adjointe (pouvoir à GONTHIER Pierre), Mme CHARRIÈRE Christiane, 6e adjointe (pouvoir à ASTIER Fabienne), Mme HOËN Martine, 8e adjointe (pouvoir à Renaud Daniel), M. MONTILLET Gérard, 9e adjoint (pouvoir à LIZEROUX Marion),

Mme GIROD GEDDA Isabelle (pouvoir à BUTHOD Maryse), conseillère municipale

MM. ALLAMAND René (pouvoir à BOCH Jean-Luc), KOUMANOV Stefan (pouvoir à BÉRARD Patricia), conseillers municipaux

Absents :

Mme FERRARI Valérie, conseillère municipale

MM. ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, BLANCHET Jean-Luc, CLEYRAT Christian, COLLOMB Pascal, GIROND Emmanuel, MORIN Sébastien, SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, USANNAZ Bernard, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Mme LIZEROUX Marion est élue secrétaire de séance

Administration générale

1. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE TRANSPORT SANITAIRE TERRESTRE DE PERSONNES SUR LES STATIONS DE SKI DE LA PLAGNE : CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'AIME-LA-PLAGNE

Monsieur Patrice MEREL explique que les communes d'Aime La Plagne et La Plagne Tarentaise se sont rapprochées pour créer un groupement de commandes concernant les prestations de transport sanitaire terrestre sur les différents sites de La Plagne altitude, la station de Montalbert et la station de Montchavin-la-Plagne. Ces transports s'inscrivent dans la continuité des secours sur pistes et en direction des cabinets médicaux ou du centre hospitalier le plus proche. Il s'agit d'un marché d'un an reconductible une fois.

Monsieur Patrice MEREL propose ainsi de désigner les représentants de la commune.

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec la commune d'Aime-La-Plagne dans le cadre du groupement de commandes pour le transport sanitaire de personnes sur le domaine skiable de La Plagne (hors Champagny) et désigne messieurs Patrice MEREL et M. Daniel RENAUD respectivement représentant titulaire et suppléant de la commune. (Votants : 41, pour : 41)

2. APPROBATION DU PRINCIPE DE CONFIER LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU REFUGE DE LA BALME PIERRA MENTA À UN DÉLÉGATAIRE DANS LE CADRE D'UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur Daniel RENAUD informe que la délégation de service public du refuge de la Balme Pierra Menta arrive à son terme. Il présente le rapport préparatoire et indique que le Comité Technique lors de sa réunion du 25 septembre 2017 a donné un avis favorable à ce mode de gestion.

Monsieur Daniel RENAUD propose au conseil municipal d'approuver le fait de confier la gestion et l'exploitation du refuge de la Balme Pierra Menta à un délégataire dans le cadre d'une délégation de service public.

Le conseil municipal approuve le fait de confier la gestion et l'exploitation du refuge de la Balme Pierra Menta à un délégataire dans le cadre d'une délégation de service public. (Votants : 41, pour : 41)

3. DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE DE LA CÔTE D'AIME

Monsieur Daniel RENAUD explique que l'objectif de l'association foncière pastorale de La Côte d'Aime est de créer une cohésion de la propriété foncière en vue de conforter et de rationaliser l'exploitation agricole et forestière et de faciliter la réalisation de travaux d'aménagement foncier, notamment le défrichement.

Elle regroupe actuellement un périmètre total de 2 436 hectares, la commune déléguée de La Côte d'Aime étant propriétaire de 1 930 hectares soit 80 % de la surface de ce périmètre.

La commune de La Plagne Tarentaise est aujourd'hui membre de cette association (car elle vient aux droits de la commune de La Côte d'Aime qui avait participé à sa création). Il est demandé aux élus de bien vouloir désigner le représentant de la commune.

Monsieur Richard BROCHE demande s'il existe un risque que cette association s'étende au périmètre de la commune de La Plagne Tarentaise.

Monsieur Jean Luc BOCH explique qu'il n'y a aucune raison pour que cette association s'étende sur les autres communes déléguées puisque les terrains concernés sont clairement identifiés.

Monsieur Daniel RENAUD présente sa candidature pour représenter la commune au sein de cette association.

Le conseil municipal désigne monsieur Daniel RENAUD en qualité de représentant de la commune au sein de l'association foncière pastorale de La Cote d'Aime. (Votants : 41, votants : 41)

4. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DES MARCHÉS DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE SURFACES DANS LE BÂTIMENT DES LODGES.

Monsieur Patrice MEREL rappelle que la commune de La Plagne Tarentaise et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 73 ont acquis des surfaces brutes dans le bâtiment des Lodges. Pour aménager ces surfaces, dans un triple intérêt juridique, technique et financier, il est opportun de créer un groupement de commandes afin de contractualiser les marchés nécessaires à l'aménagement de ces surfaces.

Une convention constitutive de groupement doit être établie. Elle fixera le cadre juridique nécessaire à la passation de ce marché. Le SDIS sera nommé coordonnateur.

Monsieur Patrice MEREL explique que deux Commissions ad hoc doivent être constituées :

- Une commission technique composée de personnes compétentes désignées par les deux membres du groupement
 - une commission attributive présidée par le représentant du pouvoir adjudicateur du coordonnateur et composée de: 6 titulaires à voix délibératives représentant les membres du groupement (3 élus) par membre dont le représentant de chaque pouvoir adjudicateur, le représentant de la DDCSPP (voix consultative), le comptable assignataire du coordonnateur (voix consultative), toute personne désignée par le coordonnateur susceptible d'éclairer par ses avis la commission attributive (voix consultative).
- Monsieur Patrice MEREL propose aux élus d'approuver la constitution d'un groupement de commandes et de nommer les représentants de la commune dans ces deux commissions. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN demande si l'aménagement des 5 appartements de fonction sera intégré dans ce marché. Monsieur le maire répond que ces aménagements ont bien été intégrés dans le budget présenté lors du dernier conseil municipal. Monsieur Richard BROCHE souhaite savoir si la convention avec Aime La Plagne sera bien finalisée. Monsieur le maire répond que l'ensemble des données ont été transférées à la mairie d'Aime La Plagne. Ces derniers doivent la lire, transmettent leurs remarques puis délibérer lors d'un prochain conseil municipal. Le conseil municipal approuve la constitution du groupement de commandes proposé, et décide de nommer messieurs Jean-Luc BOCH, Gérard MONTILLET et Patrice

MEREL en tant que membres titulaires de la commission attributive ; madame Fabienne ASTIER, messieurs Didier ANXIONNAZ et Guy PELLICIER en tant que membres suppléants de la commission attributive ; messieurs LOÏC HARDOUIN, Philippe MARTIN et Philippe DAVID en tant que titulaires de la commission technique. (Votants : 41, pour : 41)

Finances

5. TRANSFERT DE L'ENCAISSEMENT DE LA TCCFE À LA PLAGNE TARENTAISE

Monsieur le maire rappelle que les communes historiques de Bellentre, Macot la Plagne, La Cote d'Aime et Valezan ont adhéré au Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES). Il convient de régulariser le passage en commune nouvelle au 1er janvier 2016, par une délibération approuvant la convention d'adhésion au SDES de La Plagne Tarentaise. En effet, et même si les contrats et conventions ont été transférés de droit, les régularisations doivent être progressivement opérées pour l'ensemble de ces actes.

Il est donc proposé :

- De confirmer l'adhésion de La Plagne Tarentaise au SDES et d'approuver les modalités de reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'électricité (TC-CFE).

Le conseil municipal confirme le transfert de l'adhésion de La Plagne Tarentaise au SDES en lieu et place des 4 communes historiques et approuve les modalités de reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité. (Votants : 41, pour : 41)

6. TARIFS DES BADGES POUR LES BORNES ESCAMOTABLES

Monsieur Anthony FAVRE explique que de nouvelles bornes escamotables ont été installées à Montchavin et à Plagne Centre. Des badges ont été distribués à certains habitants et socio professionnels afin de leur permettre l'accès à leurs habitations ou commerces.

Compte tenu de l'utilisation différente sur chaque site, monsieur Anthony FAVRE explique que les modalités d'obtention de ces badges ne sont pas les mêmes. En effet, sur Montchavin La Plagne, ces bornes permettent l'accès au centre du village et ainsi des socio-professionnels comme des habitants peuvent en avoir besoin. L'ouverture des bornes se fait par un simple appel téléphonique et certaines personnes ont fait part de leurs difficultés avec ce moyen d'ouverture. Il est donc proposé de demander une participation financière forfaitaire d'un montant de 50 € TTC aux personnes ayant besoin d'un badge. Monsieur Anthony FAVRE rappelle que ce badge est strictement personnel et incessible.

Pour La Plagne, monsieur le maire explique que les zones concernées sont des zones sans voiture donc seuls des socio-professionnels et des riverains peuvent avoir accès sur des dates bien précises et sous certaines conditions. Il est donc proposé de demander une caution de 50 euros remboursable en fin de saison pour tout badge mis à disposition. En cas de perte ou de détérioration une nouvelle caution sera demandée pour l'obtention d'un nouveau badge.

Le conseil municipal approuve les montants proposés ci-dessus et les conditions d'obtentions des badges pour Montchavin La Plagne et les stations d'altitude de La Plagne (Plagne Soleil, Plagne Centre, Belle Plagne, Plagne Bellecôte, Plagne Villages et Plagne 1800). (Votants: 41, pour : 41)

7. TARIFS DES CINÉMAS DE LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTOISE SALLES DE MONTCHAVIN, PLAGNE CENTRE ET PLAGNE BELLECÔTE

Monsieur Anthony FAVRE expose le souhait des élus de la commune de la Plagne Tarentaise de reprendre sous forme de régie directe la gestion des salles de cinéma de La Plagne Altitude, à savoir, Plagne Centre et Plagne Bellecôte, rappelant que c'est déjà le cas pour la salle de cinéma de Montchavin la Plagne.

Il indique au conseil municipal que des réunions de travail et des rencontres ont d'ores et déjà eu lieu ce printemps et cet été notamment avec les élus, les projectionnistes, l'office de tourisme et la trésorerie afin d'organiser cette reprise en régie directe de la gestion de toutes les salles de cinéma du territoire. Il convient ainsi aujourd'hui de délibérer afin de fixer les tarifs des trois salles de cinéma.

La proposition est la suivante :

Cinéma de Montchavin :

- Tarif Normal (TN) : 8€
- Tarif Réduit (TR) : 7€ (enfants, étudiants, saisonniers)
- Tarif Famille Plus : 19 € (2 adultes +1 enfant ou 1 adulte +2 enfants) et 24 € (2 adultes + 2 enfants)
- Tarif Résident : 5 € (enfant et adulte) si résident plus de dix mois par an sur la commune (présentation en mairie de Belleentre d'une photo et d'un justificatif de domicile pour l'établissement de la carte de résident personnelle valable un an).

• Tarif Scolaires : 2.5 €

• Tarif Exceptionnel promotionnel (TEX) : 2€

• Tarif Groupe (au-delà de 100 personnes) : 4€

• Carte de fidélité : 8 places achetées au tarif normal = 2 places offertes (validité 1 an)

Cinéma de Plagne Centre et Plagne Bellecôte :

• Tarif Normal (TN) : 8.50€

• Tarif Réduit (TR) : 7€ (enfants, étudiants, saisonniers)

• Tarif Pass Plagne Adulte et Carte cadeau (TR1) : 6.80€

• Tarif Pass Plagne Enfant et Carte cadeau (TR2) : 5.80€

• Tarif Groupe (au-delà de 100 personnes) : 4€

Monsieur Anthony FAVRE explique que la commission n'a pas souhaité modifier les tarifs déjà en place pour cette saison hivernale et que cette décision a été prise en concertation avec les projectionnistes.

Monsieur Anthony FAVRE fait part de la vétusté de la salle de cinéma de Plagne Bellecôte dont la commune n'est pas propriétaire. Une réflexion devra être lancée pour décider de l'achat ou non de cet équipement, en sachant que des travaux devront être réalisés ensuite. Le conseil municipal approuve les tarifs à appliquer, par personne et par séance, tels que décrits et définis ci-dessus. (Votants : 41, pour : 41)

Ressources humaines

8. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2017-208 PORTANT CRÉATION DES POSTES SAISONNIERS HIVER 2017-2018 AU MULTI ACCUEIL LES P'TITS BONNETS

Considérant les inscriptions en cours au multi accueil les p'tits Bonnets et afin de respecter le taux d'encadrement réglementaire des enfants, madame Patricia BÉRARD propose de modifier la délibération 2017-2018 dans la répartition des postes.

Il est proposé de remplacer :

- 6 Auxiliaires de puériculture ou Éducateurs de Jeunes Enfants ou infirmières puéricultrices,
 - 1 pour la période du 2 au 20 octobre 2017 à 35 heures
 - 1 pour la période du 6 novembre 2017 au 28 avril 2018 à 35 heures
 - 1 pour la période du 4 décembre 2017 au 28 avril 2018 à 35 heures
 - 3 pour la période du 11 décembre 2017 au 28 avril 2018 à 35 heures
- 5 Adjointes d'animation (CAP petite enfance)
 - 1 pour la période du 20 novembre 2017 au 28 avril 2018 à 35 heures
 - 4 pour la période du 11 décembre 2017 au 28 avril 2018 à 35 heures

PAR

- 6 Auxiliaires de puériculture ou Éducateurs de Jeunes Enfants ou infirmières puéricultrices,
 - 1 pour la période du 6 novembre 2017 au 28 avril 2018 à 35 heures
 - 1 pour la période du 1er décembre 2017 au 28 avril 2018 à 35 heures
 - 1 pour la période du 4 décembre 2017 au 28 avril 2018 à 35 heures
 - 3 pour la période du 11 décembre 2017 au 28 avril 2018 à 35 heures
- 4 Adjointes d'animation (CAP petite enfance)
 - 1 pour la période du 20 novembre 2017 au 28 avril 2018 – 35 heures
 - 3 pour la période du 11 décembre 2017 au 28 avril 2018 – 35 heures

Le conseil municipal approuve les modifications citées ci-dessus. (Votants : 41, pour : 41)

9. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LES CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LE SERVICE INTÉRIM REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION 73

Pour assurer la continuité des services de la collectivité, monsieur Pierre GONTHIER propose de solliciter le service intérim-remplacement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie pour des besoins de renforts (accroissement temporaire d'activité, accroissement saisonnier d'activité) ou pour des remplacements de congés, congés maladie, vacance d'emploi etc. Il précise que cette procédure nécessite la signature d'une convention de mise à disposition et que la signature de cette convention n'oblige pas la collectivité à faire appel à la mise à disposition de personnel par le service intérim lors de tous recrutements, mais acte uniquement le principe de recours à ce service.

La convention mentionne les modalités financières qui pour les collectivités affiliées s'établissent à 6% du salaire et des charges patronales versés à l'agent mis à disposition.

Dans ce cadre, monsieur Pierre GONTHIER propose que la commune sollicite le Centre de gestion de la Savoie afin de lui mettre à disposition du personnel lorsque la collectivité n'a pas de solution propre ou en interne via la signature d'une convention.

Le conseil municipal approuve le principe du recours au service remplacement intérim du Centre de gestion de la Savoie et autorise monsieur le maire à signer la convention. (Votants 41, pour : 41)

10. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION PRESTATION DE SERVICE «IRRIGATION» AVEC LA COVA

Monsieur René LUISET expose que les années précédentes une convention était signée entre les communes déléguées de La Cote d'Aime et Valezan et la communauté de communes des Versants d'Aime, pour que certains agents des communes déléguées interviennent sur le réseau d'irrigation pour le compte de la COVA.

Les missions confiées aux agents au titre de la présente convention concernent la surveillance générale du réseau, le nettoyage des grilles et vannes, le désensablage des prises d'eau, la vidange et le démontage des plaques de fermeture, les travaux d'élagage autour des installations, le curage des réseaux, les petits travaux et réparations. Il convient ainsi d'établir une nouvelle convention de prestation de services pour la période du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2020.

Le conseil municipal approuve le projet de convention de prestation de services avec la COVA, tel qu'il lui est présenté et autorise monsieur le maire à signer ce document. (Votants : 41, pour : 41)

Urbanisme

11. PRÉEMPTION D'UN TERRAIN À LA PERRIÈRE - MACOT

Patrice MEREL informe l'assemblée que la commune a reçu de la part de Maître BOUVIER Nicolas une déclaration d'intention d'aliéner le 31 août 2017 concernant la vente d'un bien à Macot au lieu-dit La Perrière sur la parcelle cadastrée Section C n° 980.

Il rappelle que la commune déléguée de Macot La Plagne souhaitait que soit réalisée dans ce secteur une opération d'aménagement et de construction sur l'ensemble de l'îlot, afin de créer du logement collectif et du stationnement pour répondre à la demande existante du territoire.

Pour permettre la réalisation de ces objectifs, monsieur Patrice MEREL explique que la collectivité devra exercer son droit de préemption.

Un engagement a été demandé au promoteur pour la réalisation du projet de logement collectif. Monsieur le maire ajoute que le promoteur s'est engagé à acheter le tenement immobilier sis sur ce terrain et devrait déposer le permis de construire concernant la réalisation de la première tranche durant l'automne 2017.

Le conseil municipal décide de procéder à la préemption du bien cadastré section C n° 980 sis sur le territoire de la commune. (Votants : 41, pour : 41)

12. COPROPRIÉTÉ DES ECRINS : ACQUISITION DE TERRAINS

Monsieur Patrice MEREL rappelle que des aménagements ont été engagés pour le front de neige (Place du Chaudron), la Place Perrière à Plagne Centre ainsi que pour la mise en accessibilité du cinéma. La collectivité avait pris contact avec le syndicat des copropriétaires de l'immeuble des Ecrins afin d'obtenir son accord au préalable à ces travaux qui empiétaient sur le terrain de cette copropriété. Monsieur Patrice MEREL rappelle que lors de l'assemblée générale de la copropriété des Ecrins, en date du 14 avril 2017, les membres ont accepté la cession à la collectivité du terrain situé en façade du bâtiment pour une surface de 500 m² environ sous conditions. Lors de l'assemblée générale spéciale en date du 9 août 2016, il a été approuvé la cession à la collectivité du terrain situé en façade sud (murets compris). Il convient ainsi de régulariser ces emprises par acte authentique. Il ajoute que cette acquisition s'effectue sous les conditions suivantes :

- Partie Sud : cession à l'euro des murets et d'une partie de la parcelle compensée par la reconstruction des murets et divers aménagements paysagers :

- Partie Nord : cession à l'euro de la partie du terrain située au nord du bâtiment, affectée d'une servitude non aedificandi. En contrepartie, la collectivité attribuera par convention à chaque copropriétaire une place de stationnement dans le parking du Boulevard au prix préférentiel de 200 € au lieu de 350 € pour l'année et pour une durée de 10 ans.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN est surpris car il lui a été rapporté que d'autres conditions avaient été négociées. Monsieur le maire confirme que seules les conditions qui viennent d'être énoncées, ont été proposées et validées dans le cadre de l'acquisition des terrains.

Monsieur Richard BROCHE demande quelles sont les modalités de réservation des places pour les propriétaires des Ecrins. Monsieur le maire explique que ces derniers doivent faire une demande écrite en mairie pour l'obtention d'une place. Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles : Section N n° 2280 (Nord) d'une surface de 470 m² lieu-dit La Plagne et Section N n° 2279 (Sud) d'une surface de 200 m² lieu-dit La Plagne. (Votants : 41, pour : 41)

13. : ECHANGE DE TERRAINS AVEC LA SCI LA SANGOTAISE

Monsieur Patrice MEREL rappelle au conseil municipal la délibération en date du 6 février 2017 par laquelle il acceptait un échange de divers terrains avec un propriétaire. Au cours de la rédaction de l'acte authentique par le notaire, il s'est avéré que le propriétaire de la parcelle section D n° 1640, d'une surface de 6 m² appartient à la SCI La Sangotaise. Il convient donc de délibérer à nouveau pour prendre en considération ce changement.

Monsieur Patrice MEREL rappelle que les parcelles cédées par la commune dans l'échange prévu sont : section E n° 1832-1834-1814-1831-1324 et 1523p en contrepartie des parcelles section E n° 1818-1821-1823-1825-1827-1829.

Le conseil municipal prend en considération le changement de propriétaire, soit la Sci la Sangotaise, pour l'acquisition de la parcelle section D n° 1640, d'une surface de 6 m² au prix de 180 € (Votants : 41, pour : 41)

14. VENTE D'UN APPARTEMENT COMMUNAL AU CHALET DES PRAZ À PLAGNE VILLAGES

Monsieur Patrice MEREL rappelle que les élus avaient délibéré, lors du dernier conseil municipal pour l'attribution de l'appartement communal au chalet des Praz à Plagne Villages. Les personnes choisies lors de l'appel d'offres se sont retirées.

Monsieur Patrice MEREL propose en conséquence d'attribuer à cet appartement aux seconds enchérisseurs, MM. Romain BECQUET et Peter TORRES au prix proposé de 95 102 €.

Le conseil municipal accepte la cession de l'appartement communal résidence le chalet des Praz cadastré section N n°1335 soit le lot n°20 représentant 174 tantièmes (appartement n°18) au prix de 95 102 euros à Messieurs Romain Becquet et Peter Torres. (Votants : 41, pour :41)

temental d'incendie et de secours à Plagne Centre a été transmis à la mairie d'Aime La Plagne. Il a bien été précisé que le montant actuel est un prix plafond en attente des appels d'offres et donc qu'il n'est pas possible pour le moment de donner le montant définitif que la commune d'Aime La Plagne devra verser.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20h00.

Questions diverses

CONVENTION AVEC AIME LA PLAGNE POUR LE BÂTIMENT DU SDIS À PLAGNE CENTRE

Monsieur le maire explique que le dossier concernant les modalités financières du futur bâtiment du service dépar-

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL BELLENTRE

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 19 JUIN À 19H00

Présents : – MM. Anthony FAVRE, maire, Roger POUSSIN, 1er adjoint, Roland RICHERMOZ, 2ème adjoint, Marie-Suzanne GROETZINGER, 3ème adjointe, Maryse BUTHOD, 4ème adjointe

MM. Didier ANXIONNAZ, Francis DANCRE, Sylvie EMPRIN, Valérie FERRARI, Isabelle GIROD GEDDA, Patricia MARCHAND MAILLET, Anthony TRESALLET, conseillers municipaux.

Absents- excusés : MM. Yann ALLAIN, Jérémy BORNAND et Emmanuel GIROND.

INFORMATION CONCERNANT LA DISTRIBUTION DU COURRIER PAR LA POSTE

Suite à de nombreuses doléances recueillies à l'accueil de la mairie, Anthony FAVRE demande aux conseillers de faire remonter toute information de dysfonctionnement à l'accueil. Continuer l'adressage hameau par hameau en indiquant l'adresse précise. Poursuivre la démarche de numérotation des rues ; prévoir de faire un ou deux villages par an avec en priorité les Coches. Patricia Marchand Maillet est en charge de cette commission.

Anthony FAVRE fait part d'un courrier reçu de monsieur Auguste PICOLLET, conseiller départemental, qui avait alerté le Directeur Régional de la Poste concernant les nombreux dysfonctionnements constatés au niveau de la distribution du courrier.

COÛT DE L'ENTRETIEN DES SENTIERS DE LA COMMUNE

Anthony FAVRE expose aux conseillers une comparaison du coût concernant l'entretien des sentiers sur les communes de La Plagne Tarentaise. Pour information, 115 Kms de sentier parcourent la commune déléguée de Belleentre.

Isabelle GIROD-GEDDA évoque les difficultés de cheminement piéton sur la station notamment au niveau des Coches (Résidences Caroussel, Marelle, Rami) et les problématiques d'accès ski par manque de neige.

Anthony FAVRE indique que des solutions sont à trouver avec les services techniques et Anthony Tresallet sur site. Certaines liaisons piétonnes sont en effet à renforcer sur la station. Une discussion s'instaure sur le chemin de la Pierra qui est à revoir.

STEP BONCONSEIL

Anthony FAVRE évoque son rendez-vous aux Chapelles auquel il s'est rendu avec Marc PELISSIER Responsable de la STEP du SIVU des Granges qui a travaillé sur le projet d'assainissement de Bonconseil. Plusieurs pistes ont été envisagées.

- Raccorder Bonconseil à la STEP. Le problème étant l'obligation de mettre les réseaux en séparatif (eaux pluviales, eaux usées) : coût estimé à 1,7 millions €.
- Création d'une STEP roseaux. Coût estimé entre 800 000 et 900 000€ sans les raccordements ni la négociation foncière.
- Création d'une unité « biodisc », soit apparente, nécessitant moins de travaux, soit semi-apparente. Cette solution permettrait de conserver un réseau unitaire EP/EU. L'inconvénient de cette méthode consiste à devoir contenir les boues dans des bennes et les renvoyer à la STEP ce qui implique une location voire un achat de benne et prévoir le transport des boues jusqu'à la STEP

pour être revalorisé à la compostière du SIGP. Coût estimé à 400 000 €, non compris le coût de l'entretien à prévoir derrière. Compte tenu des montants énoncés le choix se porterait sur la troisième solution proposée.

Roger POUSSIN demande si un agent est nécessaire au fonctionnement de cette station d'épuration.

Anthony FAVRE lui répond par la négative.

Marc PELISSIER doit investiguer au niveau des communes alentours qui seraient gérées à l'identique pour mieux apprécier le fonctionnement : le planning prévisionnel serait le suivant :

. 2018 : fin des analyses et tous premiers coups de pioche

. 2019 : travaux.

Il est nécessaire de prévoir en parallèle la négociation foncière avec la commission urbanisme. Le plus problématique sera de tirer les réseaux pour alimenter la STEP et non l'implantation de la STEP elle-même au niveau de l'emprise foncière.

DOSSIER EPICERIE

Les plans du projet ont été étudiés et sont présentés aux conseillers. Au niveau foncier, Anthony FAVRE expose qu'il a rencontré Monsieur Jean-Michel BROCHE par rapport à ses demandes d'échanges de terrain. Un rendez-vous sur les lieux doit être pris prochainement. Anthony TRESALLET s'interroge sur le lancement d'une DUP en parallèle. Anthony FAVRE lui répond qu'il est assez confiant pour l'aboutissement de ces échanges.

Roger POUSSIN indique que ce projet qui va bien au-delà d'une épicerie consistera, en la création d'une vraie « place de village » qui permettra selon lui un point de rencontre intergénérationnel. Anthony FAVRE cite comme exemples de lieux de ce type bien aboutis sur notre territoire, l'auberge de Granier ou celle de Valezan

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS À L'AUDIT MÉDIATION DU PNV

Anthony FAVRE expose qu'au prochain conseil municipal, la commune doit nommer deux représentants du PNV (Parc National de la Vanoise). Etant bien au fait du dossier, il proposera sa candidature et demande quel élu de la commune déléguée de Belleentre, seule commune concernée directement par le PNV au sein de La Plagne Tarentaise, souhaite faire acte de candidature. Maryse BUTHOD propose sa candidature. Accord du conseil communal à l'unanimité pour proposer Anthony FAVRE et Maryse BUTHOD comme représentants pour les commissions du PNV dans la prochaine délibération à prendre.

PROJET IMMOBILIER LES COCHES SUITE AU RDV AVEC UN GESTIONNAIRE POTENTIEL

Roger POUSSIN indique que le projet GCC avance sur les Coches. Le permis de construire a été déposé la semaine dernière (vers la résidence la clef). Il présente NEMEA qui sera l'opérateur/gestionnaire de GCC et qui assure un bon remplissage avec un mécanisme de baux commerciaux vis-à-vis des propriétaires.

DM TRAVAUX DIVERS (MUR CRÉPI CIMETIÈRE,...)

Des décisions modificatives budgétaires sont à prévoir pour les travaux suivants :

- Travaux cimetière : crépis extérieur et intérieur ; coût d'environ 16 000 à 17 000€ TTC.
- Travaux du ruisseau des Bâches : coût encore non déterminé car dépendra des entreprises qui répondront et des moyens qui seront utilisés (transports par hélicoptère etc.)
- Travaux chemin piéton à Montchavin : Anthony Favre indique que ces travaux ne pourront pas être effectués cette année mais il est d'accord pour les prévoir l'an prochain. Attention ! Voir les assemblées générales pour les négociations du foncier. Courriers et rencontres avec les Présidents à prévoir pour qu'ils puissent inscrire ces points à l'ordre du jour de leurs assemblées générales pour qu'ils puissent délibérer favorablement.
- Travaux aire de retournement du Villard et installation de Moloks : coût estimé à environ 60 000€ sans compter l'acquisition ni la pose des moloks, voir au niveau de la COVA si participation possible.

CONVENTION DE PARTENARIAT VVF

Anthony FAVRE informe qu'une convention de partenariat entre la commune déléguée de Bellentre et le VVF est à passer au prochain conseil municipal.

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 18 SEPTEMBRE À 19H00

Présents : – MM. Anthony FAVRE, maire, Roger POUSSIN, 1er adjoint, Roland RICHERMOZ, 2ème adjoint, Maryse BUTHOD, 4ème adjointe

MMes Sylvie EMPRIN, Isabelle GIROD GEDDA, Patricia MARCHAND MAILLET, MM. Didier ANXIONNAZ, Emmanuel GIRON, Jérémy BORNAND, Anthony TRESALLET, conseillers municipaux.
Absents- excusés : MMes. Marie-Suzanne GROETZINGER, 3ème adjointe (pouvoir à Patricia MARCHAND MAILLET), Valérie FERRARI, conseillère municipale (pouvoir à Roger POUSSIN), MM. FRANCIS DANCRE (POUVOIR À ROLAND Richermoz), Yann ALLAIN, conseillers municipaux.

BILAN CINÉMA ÉTÉ 2017

Suite à de nombreuses doléances recueillies à l'accueil Comme à chaque fin de saison, un bilan cinéma est fait par voie de vidéo par Gaël, notre projectionniste. Il annonce 2246 entrées cette saison estivale soit une hausse de 33% par rapport à l'été 2016. Bonne programmation en collaboration avec MC4. Dix films différents par semaine dont trois dessins animés. Cette programmation est digne des grandes salles. Plusieurs animations ont été reconduites cet été comme la semaine du cinéma, différents jeux, une séance gratuite avec la collaboration de l'Office du Tourisme et des concours de déguisement qui ont très bien fonctionné et qui seront à renouveler. Le regroupement avec les cinémas de La Plagne est acté et nous travaillons à cette fin. Des réunions concernant la signalétique des cinémas ont eu lieu cet été.

Anthony FAVRE rappelle qu'une délibération sera prise au prochain conseil municipal pour valider les tarifs des cinémas sur l'ensemble de la commune.

Anthony TRESALLET fait remarquer que les bons résultats du cinéma de Montchavin sont très motivants.

Anthony FAVRE demande s'il y a des questions ou des remarques sur ce point.

L'ensemble des conseillers remercie à nouveau Gaël pour

DIVERS

. Maryse Buthod expose les problèmes liés aux odeurs dégagées par la ferme située au plan des Forches. Une réunion sur site a eu lieu début juin. Une solution par installation d'un oxygénateur pour amoindrir les odeurs a été suggérée. Dossier à suivre du fait des nombreuses plaintes parvenues en mairie des habitants du hameau voisin.

. Patricia MARCHAND MAILLET informe que le Mariage d'Antan aura lieu le 6 août 2017. Elle remercie l'APLP (association des propriétaires de La Plagne) pour le chèque de 500 € versés au comité des fêtes pour cette manifestation. Elle indique que des employés communaux de Bellentre participeront à la mise en place de la manifestation.

. Anthony TRESALLET indique que l'eau d'arrosage n'a pas été rebranchée à sa demande. Il a en effet une nouvelle fois, demandé aux habitants de bien vouloir s'occuper de cette démarche. A suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Anthony FAVRE rappelle qu'il n'y aura pas de Conseil Communal en juillet et en août.

son investissement et son travail.

DOSSIERS JURIDIQUES : AFFAIRE TIFFANY ALICIA (JUGEMENT DU 20/06/17)

Anthony FAVRE rappelle brièvement l'historique de cette affaire (non-respect du bail par rapport à la fourniture de la terrasse du restaurant). La demande initiale d'indemnités s'élevait à 103 703 €. Une expertise a donc eu lieu. Le demandeur a gagné en 1ère instance à hauteur de 68 000 €. La commune a interjeté appel de la décision. L'expert de la commune avait pourtant remis un rapport contradictoire en contre-expertise, mais dont il n'a pas été tenu compte par le juge, malgré une baisse de plus ou moins 35 000 € à l'avantage de la commune.

Anthony FAVRE indique que la société est toujours débitrice envers la collectivité. Point à voir avec la trésorerie. La procédure suit son cours, mais la commune devra payer la somme réclamée.

Pour information, le loyer dû par la SARL : 13 683,69 €.

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES TECHNIQUES

Anthony TRESALLET présente ce point et fait part des mauvais retours reçus cet été notamment quant au fauchage. Il indique que les plannings vont être revus ainsi que le redécoupage des services pour réaffecter plusieurs agents à la station de Montchavin-La Plagne. Quelques problèmes ont été également recensés au niveau des sentiers car les agents dédiés, étaient prévus eux aussi à d'autres tâches.

Les élus souhaitent conserver des agents affectés sur la commune historique de Bellentre.

Anthony FAVRE indique qu'il a demandé de dresser la « liste des travaux indispensables », comme la tonte, le déneigement, le fleurissement, les bassins, les sentiers, les bancs, etc. ceci afin de quantifier le travail.

Dix agents travaillaient auparavant sur Bellentre pour effectuer toutes ces tâches.

Anthony TRESALLET indique que cet été plusieurs agents ont travaillé durant un mois au refuge de la Balme (par exemple).

Anthony FAVRE indique qu'il souhaite conserver un volant d'heures et d'agents sur la commune historique de Bellentre pour répondre aux besoins minimum de la commune historique.

Patricia MARCHAND MAILLET souhaite que l'on soit vigilant quant au déneigement cet hiver.

Anthony FAVRE demande aux élus d'être présents aux réunions de travaux lors desquelles sont exposés ces modes de fonctionnement.

DÉFRICHEMENT PISTE MYRTILLES — DES PIERRES BLANCHES À PLAN BOIS

Roland RICHERMOZ présente le tracé. Il indique qu'il a déjà été picté et que le martelage des bois est à venir.

DOSSIERS URBANISME

Roger POUSSIN informe les conseillers des dossiers en cours avant que les délibérations ne soient présentées au prochain conseil municipal.

- Echange de parcelles avec la famille BUTHOD (lotissement de Montchavin) et avec Jean-Louis BROCHE (projet à Bonconseil)
- Vente de la commune à Monsieur et Madame Levasseur d'une parcelle à Montorlin. Estimation des domaines demandée.
- Acquisition d'un emplacement réservé pour régularisation de voirie aux Coches. Dossier en cours.
- Dossier Consort Petrella au Chanton : voir pour servitude domaine public pour les réseaux ; voir pour rétrocession de ces réseaux à la commune mais contrôle à faire pour vérifier la construction dans les règles de l'art.
- Point sur le chantier STAMM-ISOBAIL : en retard sur les finitions intérieures.

Roger POUSSIN indique que suite aux problèmes d'éboulement de pierres et blocs à Bonconseil, il a demandé à Géolithe un avis dans le cadre du PIZ. Une nouvelle inspection du site a donc eu lieu ; une évaluation des risques et un chiffrage de solutions techniques ont été donnés.

- Sur Bonconseil : coût estimé à 700 000 €
- Sur Montorlin : coût estimé à 90 000 €
- Sur Gothard : en attente retour avis

Anthony FAVRE demande de voir si la commune ne pourrait pas bénéficier d'aides pour la sécurisation de la RN90. Roger POUSSIN indique que le rapport complet est à disposition des élus qui le souhaitent.

Roger POUSSIN expose aux conseillers que la Chambre d'Agriculture et l'INAO ont rendu un avis défavorable pour la modification simplifiée du P.L.U. Un rendez-vous est pris avec Anthony FAVRE, Maryse BUTHOD et Roger POUSSIN.

DOSSIER NUMÉROTATION DES RUES

Anthony FAVRE expose que l'assistance de la Poste dans ce dossier s'élèverait pour Bellentre à 3 314 € hors commande et pose de la signalétique. Merci aux élus de voir avec Patricia MARCHAND-MAILLET pour le suivi de ce dossier. Deux réunions sont programmées sur le sujet pour poursuivre le travail : le 19 octobre 2017 à 19h00 à l'office du tourisme des coches pour traiter les coches, et le 14 novembre à 20h30 pour traiter des hameaux des Granges, du Villard et de la Grange (lieux à préciser).

CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL : TRANSPORT LES COCHES

Anthony FAVRE expose qu'il a reçu des retours négatifs des propriétaires par rapport à la télébuffette fermée. Une réflexion est à mener sur le sujet d'où la constitution du groupe de travail qui doit continuer à travailler et émettre des hypothèses pour pouvoir les soumettre aux copropriétaires.

Roger POUSSIN souhaiterait savoir s'il est possible de demander un devis à la SAP pour l'ouverture de la télébuffette pendant l'été.

PROPOSITION DE VENTE DES MURS D'UN LOCAL AUX COCHES

La coiffeuse des Coches a demandé la résiliation de son bail. Elle avait émis l'hypothèse d'acheter les murs mais elle a, semble-t-il, d'autres projets depuis. Il serait souhaitable qu'elle se fasse accompagner pour la vente de son fonds de commerce et voir comment retrouver un locataire.

TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES BELLENTRE

Suite aux travaux de la rénovation de la salle des fêtes de Bellentre, il est envisagé de revoir les tarifs pour prendre une délibération au niveau du conseil municipal. Il a été envisagé les tarifs suivants :

- 150 € si location sans chauffage
- 200 € si location avec chauffage
- Dépôt de garantie de 500€

Anthony Favre indique que cela lui semble onéreux et suite à un tour de table, il est proposé de retenir les tarifs suivants :

- 100 € si location sans chauffage
- 150 € si location avec chauffage
- Dépôt de garantie de 1000 €

TARIFS LOYERS COMMUNAUX

Les conseillers ne souhaitent pas changer les tarifs pour le moment.

ESPACE PARADISIO

Anthony FAVRE rappelle que l'audit est en cours. La commune a dû faire accélérer les choses pour la transmission des docs demandés : documents en attente (pour information les documents ont été transmis par Recréa à la personne en charge de l'audit et copie reçue en Mairie le 28 septembre 2017).

Maryse BUTHOD indique qu'une réunion de travail s'est tenue le 29 mai 2017 sur site. Des travaux sont à prévoir sur le carrelage dans la descente d'escalier et solarium mais voir avec Philippe DAVID par rapport aux problèmes d'étanchéité.

CIMES DURABLES (ANMSM)

Anthony FAVRE expose qu'il a reçu de l'ANMSM une démarche environnementale recensant les grands points traités. Il invite les élus qui seraient intéressés à participer et notamment Jérémy BORNAND de la Commission « Environnement ».

DOSSIER « LOUP » À LA CHIAUPE ET CARROLEY

Maryse BUTHOD relate les attaques de l'été et les deux arrêtés préfectoraux pris depuis. Des remerciements sont adressés aux bénévoles qui assurent cette mission (surveillance et tirs notamment).

Maryse BUTHOD s'interroge sur le devenir du pastoralisme les années prochaines. Une réunion d'information aura lieu le vendredi 13 octobre à la salle polyvalente de Montchavin. Différentes actions ont d'ores et déjà eu lieu comme par exemple les feux du 15 septembre au niveau de l'Europe, de la Savoie et de la Haute-Savoie (69 points recensés en France). Articles de presse à venir dans « Le Dauphiné » et « La Savoie ».

COURRIERS VINCENT ROLLAND (DOSSIERS « LOUP » ET « MAINTIEN TGI ALBERTVILLE »)

Anthony FAVRE indique avoir reçu de Monsieur le Député Vincent Rolland, un courrier concernant le loup, indiquant que le sujet avait été abordé avec le Cabinet Ministériel par le biais d'une question posée à l'Assemblée Nationale par le Député de la Maurienne et, un autre courrier concernant le TGI d'Albertville indiquant qu'il est intervenu et a insisté auprès du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en faveur du maintien de ce tribunal sur Albertville.

ORGANISATION DES ÉCOLES ET POSTES DANS LES ÉCOLES RENTRÉE 2017

Concernant les agents affectés aux postes « école » à la rentrée 2017 :

- Fabienne assure la cantine de Bellentre ainsi que la garderie pré et post- scolaire ainsi que les TAP.
- Barbara assure les TAP de Bonconseil
- Marie-Noëlle assure les TAP de Montchavin et les paniers repas. Elle assurera aussi un poste d'AVS à Montchavin. La commune loge pour le moment cette personne sur Montchavin et en principe aux Coches cet hiver. Une commission scolaire aura lieu le 27 septembre 2017 pour faire le point sur les enfants déscolarisés de Bellentre et scolarisés à Macot.

Isabelle GIROD GEDDA informe le conseil que les demandes de dérogation, si dérogation il y a, sont valables par cycle et non pour toute la scolarité.

DURÉE DU MANDAT

Anthony FAVRE informe la possible prolongation du mandat en cours jusqu'en 2021. Il donne à cette fin, lecture d'un article paru dans le « Dauphiné Libéré » en date du 18 juillet 2017

DIVERS

Chats errants : Anthony FAVRE donne lecture d'un courrier de doléances d'habitants du hameau du Crey concernant des nuisances dues à la prolifération de chats errants. Un courrier de l'association « le chat sans toit » sur le même sujet expose que les actions qui ont déjà été effectuées mais que, faute de moyens, ils ne pourront pas indéfiniment intervenir sur ce hameau. Il demande donc à Maryse BUTHOD de voir quelle subvention pourrait être attribuée à cette association sur le reliquat du budget 2017, voire pour 2018.

Arrêt de bus pour les transports scolaires à La Grange : Anthony FAVRE donne lecture d'un courrier d'un administré sollicitant un arrêt de bus supplémentaire au hameau de la Grange. Il demande à Isabelle GIROD GEDDA de voir avec les services pour solliciter l'autorisation de la Cova et du Conseil Régional désormais en charge du dossier.

Lettre de remerciement : Anthony FAVRE donne lecture d'un courrier de remerciement d'un propriétaire de la résidence de la Traverse concernant les améliorations apportées quant au fonctionnement de la navette.

Hameau des Granges : Anthony FAVRE informe que pendant quelques semaines la route sera coupée aux Granges pour cause de travaux. Un aménagement spécifique sous l'arrêt de bus situé au carrefour de Bellentre permettra aux bus scolaires de faire demi-tour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL LA CÔTE D'AIME

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 18 SEPTEMBRE À 19H00

Présents : M. Renaud DANIEL, maire Délégué de la commune déléguée de La Côte d'Aime, MM. LUISET René, 1er adjoint, BOUZON Charles, 3ème adjoint, Mme HOËN Martine, 4ème adjointe, MM. BLANCHET Jean-Luc, COLLOMB Pascal, OLLINET Alain, conseillers municipaux, Mme FAVRE Géraldine, directrice générale des services de La Plagne Tarentaise
Excusés : M. BUTHOD GARÇON Freddy, 2ème adjoint, MM. SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, M. SERVAJEAN Daniel, conseillers municipaux

Avec le soutien de madame Géraldine FAVRE, directrice générale des services de La Plagne Tarentaise, une grande réflexion a été menée sur la gestion du budget passé, actuel, mais surtout à venir de la commune déléguée de La Côte d'Aime suite à la fusion des quatre communes. Vos élus et les techniciens de La Plagne Tarentaise travaillent en étroite collaboration pour assurer l'équilibre budgétaire de chaque commune déléguée jusqu'en 2020 pour, à terme, parvenir à n'avoir qu'un budget général commun à la commune de La Plagne Tarentaise.

Madame Géraldine FAVRE insiste sur l'importance du travail en prospective. Il consiste à déterminer sur une année civile quels seront les projets et les besoins pour les années à venir. Une fois ceux-ci décidés, les techniciens de La Plagne Tarentaise chiffreront et évalueront les budgets à allouer en tenant compte des recettes de la commune.

LE BUDGET GÉNÉRAL (La préparation du budget est prévue courant octobre 2017)

Les élus de la commune déléguée de La Côte d'Aime prévoient une limitation des dépenses et un meilleur contrôle de celles pouvant être limitées. Pour cela, plusieurs d'entre elles sont évoquées pour être solutionnées.

LA DÉPENSE DES ÉNERGIES

Une réelle volonté de prendre en main l'optimisation des énergies nécessaires au bon fonctionnement de la commune déléguée amène alors à envisager de se rattacher à l'avenir au contrat de gestion des énergies de la commune de La Plagne Tarentaise.

LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET L'EAU

Toujours dans un souci de confort et de santé pour les administrés, des projets à venir pour l'amélioration du réseau d'assainissement et de la qualité de l'eau sont à prévoir. Il a été soulevé l'existence actuellement de cinq tarifs différents et le souhait de parvenir à aligner la fiscalité et à facturer un prix unique, communs aux quatre communes historiques rassemblées en la commune de La Plagne Tarentaise.

La compétence eau et assainissement doit être reprise par la communauté de communes des Versants d'Aime en 2020.

LIMITER LA PRESSION FISCALE

Les recettes de la commune reposent en grande partie sur la taxe foncière et la taxe d'habitation. Il est donc essentiel d'ajuster les budgets futurs et d'éviter les emprunts

pour stabiliser les taxes, voir les réduire à court terme.

LES TRAVAUX RÉALISÉS ET EN COURS

Suite à la fusion des quatre communes historiques, les services techniques se sont regroupés au sein d'une même équipe et interviennent indifféremment sur tous les secteurs. Une réunion hebdomadaire est maintenue entre les responsables techniques et les élus des communes déléguées pour l'organisation des travaux à réaliser ou ceux en cours.

A ce jour, les services techniques :

- ont assuré le curage des caniveaux sur les routes de montagne, la remise en état des chemins d'accès et le fauchage des talus.
 - sont intervenus au chalet communal de Foran et au refuge de la Balme pour la mise en place de toilettes complémentaires avec point d'eau et l'entretien des extérieurs. A Foran, ils ont refait le plancher de la passerelle en bois enjambant l'Ormente et conforté l'ouvrage.
 - ont aménagé des passages sur les chemins de montagne pour les animaux en estive.
 - ont installé une armoire de traitement de l'eau au niveau du hameau de Chambrier suite aux constatations de pollution provenant du Mont Rosset.
 - ont nettoyé les bois et embûches obstruant le bief principal de La Côte d'Aime avec la collaboration de l'Office National des Forêts.
- L'entreprise Perrière a quant à elle :
- réparé la voûte qui s'effondrait sur le ruisseau de Pierrolaz.
 - mis en place deux grilles sur les avaloirs du ruisseau de Pierrolaz pour en éviter les obstructions.
 - construit un mur de soutènement sur la route de la montagne, entre Bon Pas et Les Fours, suite à un effondrement du talus en amont. Ils ont remis en place les buses de béton pour le passage de l'eau.

Les travaux d'aménagement de la cantine scolaire de l'école du Villard se sont déroulés du 03 juillet au 01er septembre 2017. L'inauguration a eu lieu le mercredi 11 octobre en présence des Elus, des parents d'élèves et des équipes ayant participé à la réalisation des travaux.

Certains habitants ont soulevé des questions concernant l'entretien et la réparation des murs de soutènement du Chemin des Vignes. Ceux-ci doivent être réalisés par les propriétaires en amont et en aval. Néanmoins, il subsiste toujours un litige sur l'effondrement d'un mur suite au passage d'un véhicule des pompiers intervenus pour un feu de broussaille. Ce dossier est en cours d'instruction et fait l'objet d'une contre expertise.

L'URBANISME

Depuis le 01er janvier 2017, plus de 50 dossiers ont été traités.

Il est rappelé aux demandeurs que la législation en matière d'urbanisme est de plus en plus restrictive. Tous les dossiers doivent être remplis correctement et faire l'objet d'une attention particulière sous peine d'être renvoyés et par conséquent, de prendre du retard. De plus, chaque dossier est facturé à la commune pour un prix allant de 80 à 220 euros et chaque modification est elle facturée 110 euros.

En outre, les travaux du parking de Montméry ont été réalisés. Deux places en libre accès gratuit et deux places de parking couvertes non closes sont mises à la location par la mairie déléguée de La Côte d'Aime (loyer annuel de 600€/place). Les candidatures sont à déposer avant le 20 octobre sous plis cacheté mentionnant l'objet sur l'enveloppe. Pour toute information, vous pouvez vous adresser à la mairie.

L'acquisition de la maison Magnier à la Petite Bergerie, par la mairie a été conclue et les travaux de démolition sont réalisés. Le parking sera terminé en 2018.

Une réflexion est nécessaire concernant la route de Fromenterie devenue trop étroite par rapport au passage relativement important des véhicules. Trois possibilités ont alors été évoquées :

- élargir la voirie en faisant l'acquisition de parcelles afin de les aligner aux cessions gratuites prises les années passées.
- construire des ilots de croisements.
- mettre cette route à sens unique.

L'idée de mettre dans un premier temps cette route à sens unique et progressivement faire l'acquisition des morceaux de parcelles serait retenue.

LA CIRCULATION

La commune fait face à des problèmes de circulation eu égard à des vitesses excessives et le non respect de la réglementation mise en place ce qui engendre des plaintes des habitants.

Sur le Chemin de Pierrolaz, malgré la mise en place de balises pour empêcher ce passage interdit, des conducteurs l'empruntent malgré tout. Il sera demandé à la police municipale d'effectuer un contrôle et de dresser des contraventions.

Sur le Chemin de Pré Boissy, des riverains ont adressé un courrier à la mairie constatant que certains conducteurs considèrent ce chemin comme un raccourci et l'empruntent avec une vitesse excessive mettant en danger ces habitants.

Dès lors, un débat s'instaure sur les problèmes des véhicules circulant sur La Côte d'Aime :

1/ La route principale est départementale et la vitesse ne peut être limitée en dessous de 70km/h, mis à part la traversée du chef lieu en accord avec le département.

2/ Malgré la pose d'écluses et de séparateurs de voie entre l'église et la mairie, il est régulièrement constaté que certains conducteurs ne respectent pas les priorités.

3/ Lors des déposes devant les arrêts de bus, des conducteurs forcent le passage sans se soucier de la sécurité des enfants et des accompagnants.

Tout ces faits constatés sont ceux d'habitants de la commune et non pas de touristes !

Nous faisons donc appel au civisme de chacun avant d'avoir recours à la répression.

FORFAIT DE SKI

Pour les enfants scolarisés sur la commune de La Plagne Tarentaise, la gratuité est toujours effective. Les parents d'élève ont reçu le formulaire d'inscription à rendre aux écoles respectives avant le vendredi 13 octobre.

Pour les particuliers, l'inscription se fait directement en ligne du 4 octobre au 15 novembre sur le site www.aodlp.fr Toutes les conditions tarifaires sont précisées.

PARTICIPATION CITOYENNE

Le principe est l'inscription volontaire de un ou deux administrés par commune déléguée qui seraient les « référents » des concitoyens témoins de faits inhabituels. Le rôle des référents est de signaler en gendarmerie les événements rapportés par les habitants.

Ceci permet d'assurer une plus grande sécurité de la population en évitant d'engorger les services de gendarmerie, mais aussi en sensibilisant les personnes à l'observation et à l'importance du signalement de faits inhabituels permettant d'éviter les infractions.

La convention entre la gendarmerie, la Préfecture et la commune déléguée de La Plagne Tarentaise a été signée. Malheureusement, à ce jour, aucun volontaire ne s'est désigné auprès de la gendarmerie d'Aime La Plagne. Aussi, une nouvelle campagne d'information va être mise en place pour rassurer la population qui semble avoir des craintes par rapport à l'inscription en gendarmerie.

GOÛTER DU CCAS

Le goûter aura lieu à la salle des fêtes de La Côte d'Aime le dimanche 19 novembre à 14h00.

Les colis seront traditionnellement distribués et les invitations seront envoyées d'ici fin octobre.

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Jean Luc BOCH, maire de la Plagne Tarentaise, accompagné de mesdames Fabienne ASTIER, conseillère municipale déléguée chargée de la police municipale, Christiane CHARRIÈRE, adjointe, Myriam MONTMAYEUR, conseillère municipale, de messieurs Daniel RENAUD, maire de la commune déléguée chargé de la sécurité, Gérard MONTILLET et Patrice MEREL, adjoints, avait convié les riverains à une réunion « circulation et sécurité » sur la commune déléguée de Macot La Plagne. Une quarantaine de personnes étaient présentes. Les personnes présentes ont pu faire part de la vitesse excessive des voitures, de la problématique des indications GPS qui orientent les véhicules dans le cœur du village et notamment dans des ruelles difficiles d'accès, du bruit et des comportements inciviques pour l'utilisation des écluses, ainsi qu'un sentiment d'insécurité pour les cyclistes qui les empruntent.

La responsable de la police municipale et l'agent en charge de la sécurité ont rappelé les nombreux dispositifs déjà mis en place : coussins berlinois, zone 30, écluses, radar pédagogique... Grâce à ces aménagements, il a été constaté une réelle réduction de vitesse puisque $\frac{3}{4}$ des automobilistes roulent désormais à une vitesse inférieure à 50 km/h et que 100 % des excès de vitesse les plus importants (plus de 100km/h) ont été supprimés. D'autres solutions pour sécuriser au mieux la commune ont été présentées. L'objectif de cette réunion était également de constituer un comité de pilotage composé d'élus et de riverains afin de trouver ensemble des solutions de sensibilisation des usagers de la route à une conduite plus citoyenne dans le village.

En conclusion, les riverains ont demandé que les contrôles de vitesse prévention/verbalisation soient plus fréquents.

Cette réunion s'est achevée par un pot amical qui a permis de poursuivre les échanges de manière conviviale.



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

PERMANENCE DU MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Belleentre tiendra des permanences en mairie les :

Vendredi 24 novembre 2017 8h30-11h30

Vendredi 15 décembre 2017 8h30-11h30

En cas d'empêchement, il pourra être remplacé par un adjoint.

LES COMMISSIONS COMMUNALES

CHASSE, PÊCHE, FORETS ET AGRICULTURE, le maintien des équilibres naturels

Comme cela avait été évoqué dans le compte rendu du conseil municipal du mois de juillet, chaque mois, une commission vous sera présentée.

L'actualité a motivé ce mois-ci la mise en lumière de la commission chasse, pêche, forêts et agriculture de La Plagne Tarentaise présidée et animée par Mme Maryse Buthod ;

Cette commission a pour missions de mettre en place une politique durable et de veiller au respect de l'environnement.

Composition de la commission :

Mme Maryse BUTHOD (10ème adjointe de La Plagne Tarentaise et adjointe de la commune déléguée de Bellentre), est accompagnée dans ses fonctions par Messieurs Guy PELLICIER (Valezan), René LUISET (La Cote d'Aime), Joël OUGIER SIMONIN (Macot), Bernard USANNAZ (Valezan), Daniel REINAUD (La Cote d'Aime), Charles BOUZON (La Cote d'Aime), Roland RICHERMOZ (Bellentre), Francis DANCRE (Bellentre) et Pierre OUGIER (Macot), membres élus du conseil municipal de La Plagne Tarentaise.

Peuvent être conviés à cette commission en qualité de membres extérieurs :

- le directeur régional et départemental de l'agriculture et de la forêt ou son représentant,
- le ou les représentants des syndicats agricoles locaux,
- le président de la fédération départementale des chasseurs ou son représentant,
- le président de la fédération départementale des pêcheurs ou son représentant,
- le président du centre régional de la propriété forestière ou son représentant,
- le lieutenant de l'ovetier territorialement compétent,
- le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant,
- un représentant de l'office national des forêts pour les lots de chasse communaux comprenant des bois soumis au régime forestier,
- un représentant du fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers

Rôle et missions de la commission

Gestion sylvicole :

La commission a pour missions d'harmoniser et de mettre en œuvre, à l'échelle de La Plagne Tarentaise, la politique de la conservation et du développement durable des ressources forestières, alfatières, sylvo-pastorales dans les terrains soumis au régime forestier,

Une commune française sur trois possède une ou plusieurs forêts gérées dans le cadre du régime forestier. La France métropolitaine compte 11 000 communes forestières (près d'une commune sur trois !), qui se partagent 2 600 000 ha de forêt, soit un sixième de la forêt française

Gérer une forêt, c'est d'abord traverser les générations : c'est recevoir en héritage un patrimoine et une stratégie élaborée par nos prédécesseurs. C'est surtout transmettre cette forêt aux générations futures, avec des perspectives et un potentiel préservé.

Gérer une forêt, c'est aussi agir au quotidien, vendre du bois, procurer des recettes pour le budget de la commune, réinvestir en infrastructures et travaux forestiers, créer des emplois en zone rurale. C'est également gérer un milieu naturel auquel sont attachés les habitants de la commune et préserver le cadre d'activités traditionnelles comme la chasse ou l'affouage.

Chasse :

La commission communale de la chasse est chargée de donner un avis sur les toutes les questions relatives à la gestion et à l'exploitation des lots de chasse, notamment les mesures d'amélioration des habitats de la faune sauvage

Les membres de la commission veillent notamment à

- l'application des obligations de destruction des animaux classés nuisibles ;
- les demandes de plan de chasse et autres plans de tir des associations locales
- la protection contre les dégâts de gibiers
- le plan de gestion cynégétique prévu
- les questions sur lesquelles le Maire souhaite recueillir un avis dans le domaine de la chasse



Pêche :

La Fédération de pêche, en concertation avec les différents acteurs de l'eau (Syndicat, Département, Agence de l'Eau) mène une politique active de restauration de la structure physique des rivières savoyardes et d'amélioration de leur qualité piscicole.

Reconquérir des espaces naturels dégradés ou trop longtemps laissés à l'abandon, rétablir la continuité écologique d'un cours d'eau, aménager la structure physique du lit d'une rivière, sauver de poissons lors de travaux... autant d'actions diverses et variées que mènent régulièrement l'équipe de la Fédération.

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Par ailleurs, la Fédération a entrepris la réalisation d'un Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (S.D.D.L.P.) : c'est un document d'orientation stratégique qui a pour objectif de définir les axes de développement du loisir pêche dans le département – en fonction des besoins relevés et des objectifs à atteindre –, et de préconiser des actions concrètes à mettre en place pour parvenir à la réalisation de ces objectifs. Ce schéma prévoira des actions pour les cinq années à venir.

L'agriculture :

La montagne est devenue un secteur touristique et de loisirs : ski, randonnée, parapente, vacances au vert... Aujourd'hui, peu de gens remarquent l'agriculture dans ces territoires : les vaches et les brebis sont belles et leur présence est normale.

Les vacanciers ne se doutent pas des difficultés de l'agriculture de montagne : climat, altitude, pente, prédateurs, nuisibles, accès au foncier... Mais la montagne, c'est aussi un secteur de production à forte valeur ajoutée et au patrimoine culturel et gastronomique important à préserver. Les AOC et le tourisme sont aujourd'hui des contraintes, mais également des atouts importants grâce à la valorisation des productions qu'ils représentent.

L'homme et l'animal sont au centre de la montagne. Ce sont des pratiques culturelles anciennes qui ont permis de façonner la montagne telle qu'elle est aujourd'hui. Ces pratiques peinent aujourd'hui à se maintenir face à une demande de rentabilité de plus en plus importante et la difficile mécanisation. Il faut pourtant pérenniser l'agriculture de montagne dans l'intérêt de tous

L'agriculture de montagne nécessite des investissements importants, comme l'achat d'un chenillard ou d'autres matériels spécifiques, et engendre des surcoûts. La mise aux alpages des troupeaux oblige à avoir deux salles de traite (une fixe et une mobile) : double investissement ! Le besoin en personnel est plus important (surveillance des troupeaux aux alpages, traite et clôtures), car la main d'œuvre familiale n'est plus aussi disponible qu'autrefois, ce qui induit une augmentation des charges. La surveillance des troupeaux devient de plus en plus indispensable et lourde à assumer : loups, vol de bêtes.

La création d'une commission est un signe fort pour les agriculteurs et les éleveurs, signe que la commune est consciente de leurs difficultés et leur apporte son soutien afin de permettre le maintien et le développement du pastoralisme.

la commune est consciente de leurs difficultés et leur apporte son soutien afin de permettre le maintien et le développement du pastoralisme.

Fonctionnement

La commission se réunit sur convocation de la Présidente au moins une fois par an ou à la demande d'un de ses membres.

La commission se réunit autant que de besoins, et en fonction de l'actualité ;

Ainsi, une assemblée spéciale s'est réunie le vendredi 13 octobre, avec les éleveurs à Montchavin, à laquelle ont été conviés MM Vincent Rolland et Auguste Picollet.

En effet, tout l'été les éleveurs de Tarentaise et de Vanoise ont subi des attaques de loup, qui ont fait 1721 victimes sur l'ensemble de la Savoie, en majorité des ovins.

Le troupeau du Groupement Pastoral du Carroley est descendu cette année avec un mois d'avance. Cette saison estivale n'a pas été de tout repos pour les éleveurs. En effet, de nombreuses attaques ont fait environ 80 victimes auxquelles s'ajoutent les bêtes disparues.

Les arrêtés préfectoraux ont été mis en place dès les premières attaques afin de pouvoir mettre en place des tirs de défense sur le secteur de BELLECOTE et de la CHIAUPE; supervisés par les lieutenants de l'oviprotection et les chasseurs habilités.

Le conseil municipal de La Plagne Tarentaise a donc décidé de voter une motion de soutien aux éleveurs, qui sera présentée au conseil municipal du 06 novembre 2017.

L'apparition du loup dans nos montagnes n'est pas qu'un problème pour les agriculteurs et les éleveurs. La présence de ce prédateur met l'équilibre du système agro pastoral tel qu'il s'est développé en Tarentaise en difficulté. L'activité pastorale contribue au développement économique du territoire dans son ensemble car elle permet le maintien d'un milieu et d'un paysage ouverts propices au développement du tourisme estival, offrant des produits locaux de qualité dans le respect de l'environnement.

Ta Ka Jouer

Samedi 18 novembre à 15h00

entrée libre, à la bibliothèque de Macot La Plagne -
Chef lieu

Mercredi 13 décembre à 14h00

entrée libre, à la bibliothèque de La Plagne

Il y en aura pour les petits comme pour les grands !

En famille ou entre amis...

Viens jouer à la bibliothèque !!! T'amuser,
découvrir des jeux avec la ludothèque itinérante.

Escape Game

Samedi 02 décembre à 14h00

Panique à Poudlard

Bibliothèque de Macot chef-lieu

4 équipes de 5 personnes (enfants et adultes) tenteront de s'échapper du piège tendu par Lord Volde-mort.

2 séances d'une heure

Places limitées - réservation auprès de Philippa ou Jérémy

Marché de Noël

Samedi 25 novembre

Parkings et grande rue à Aime-La-Plagne

De 10h à 17h30

Participation citoyenne

Stop aux cambriolages ! Je deviens acteur de ma sécurité avec la participation citoyenne cambriolages.

Vous vous sentez concernés par les problèmes de cambriolages,

vous vous interrogez sur la participation citoyenne, vous voulez des réponses ou participer ?

Le maire de La Plagne Tarentaise, les maires délégués, les élus

vous convient à des réunions d'informations dans les différentes communes déléguées de La Plagne Tarentaise :

Le mardi 05 décembre 2017 à 18h30 : **La Côte d'Aime - salle des fêtes**

Le mardi 05 décembre 2017 à 19h30 : **Valezan -Mairie - salle de réunion**

Le mercredi 06 décembre 2017 à 18h30 : **Bellentre-salle des fêtes**

Le mercredi 06 décembre 2017 à 19h30 : **Macot La Plagne - salle des mariages**

Marché de Noël - La Côte d'Aime

Samedi 02 décembre

Organisé par l'association des parents d'élèves de La Côte d'Aime -

Soirée conte

Vendredi 22 décembre à 20h00

Esperanza

salle des fêtes de la commune déléguée de La Côte d'Aime

Proposée par la compagnie La Baraque à Plume

Organisée par la bibliothèque de la Côte d'Aime

Gratuit

Spectacle Famille - Tous publics

Renseignements et informations : bibliothèque de la Côte d'Aime ou mairie de La Plagne Tarentaise : 04.79.09.71.52

Repas des aînés

Macot La Plagne : Le repas des aînés aura lieu le dimanche 03 décembre à 12h00 à la salle polyvalente de Macot chef-lieu. A partir de 60 ans

Inscription en mairie avant le 22 novembre 2017.

Possibilité de transport.

Animation musicale

La distribution des colis de Noël aura lieu lundi 11 décembre 2017.

La Côte d'Aime : Goûter des aînés- Dimanche 19 novembre à 14h00 - salle des fêtes

Bellentre : Dimanche 19 novembre à 12h00 - salle des fêtes

Liste électorale

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 31 décembre 2017 inclus. Pièces à produire : carte d'identité ou passeport et un justificatif de domicile.

Toute personne ayant déménagé à l'intérieur de la commune de La Plagne Tarentaise est priée de se faire connaître en mairie de La Plagne Tarentaise ou dans les mairies des communes déléguées pour effectuer le changement d'adresse et de bureau de vote.

Pacs

A partir du 1er novembre 2017, les PACS (pactes de solidarité civile) sont transférés aux officiers d'état civil des communes à la place des Tribunaux d'Instance. Ces PACS seront donc enregistrés dans la mairie déléguée concernée par le lieu d'habitation, et ne nécessitent pas de cérémonie car il s'agit d'un enregistrement avec existence d'un contrat remis par les partenaires.

Certaines pièces seront nécessaires pour composer le dossier mais à la différence du mariage, il n'y a pas de publications de bans, pas d'audition, pas de témoins.

Afin de composer le dossier pour la demande de PACS, il faudra fournir les pièces suivantes :

- Cerfa de convention de PACS à récupérer en mairie
- Acte de naissance de chaque partenaire
- Pièces d'identité de chaque partenaire en cours de validité
- Une déclaration conjointe d'un PACS avec attestation sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa)
- Pièces complémentaires pour les partenaires nés à l'étranger (se renseigner en mairie)

Communauté de communes des Versants d'Aime

Afin de faciliter vos démarches la communauté de communes des Versants d'Aime élargit ses horaires d'accueil du public.

A compter du jeudi 2 novembre, l'accueil sera ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Des travaux seront également réalisés du 6 au 17 novembre afin de vous proposer une meilleure accessibilité et une banque d'accueil modernisée.

Durant cette période, l'accueil se fera par la salle du conseil (située au 1002 avenue de Tarentaise)

Les Versants d'Aime
1002 avenue de Tarentaise
73210 Aime-La-Plagne